

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-trois et le 13 Mars à 18h00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Mars 2023

Présents : Olivier FONS, Gilles JUGES, Valérie LANDRY BUCH, Jean-Pierre JACQUIER, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir de : Béatrice ALBERT à Gilles JUGES

Absent excusé : Catherine PATTE RULFO

Absents : David LE GUEN, David AMIEUX, Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACQUIER

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi de finances 2023 ;

En 2022, les taux d'impositions étaient de :

- Taxe foncière sur le bâti : 17,48 % part commune et 26,10 % part Départemental
- Taxe foncière sur le non bâti : 100%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de les laisser à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.58%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour ne pas augmenter les taxes.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 005-210501813-20230313-082023-DE

OBJET
FIXATION DES TAUX DE
FISCALITE DIRECTE POUR 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 7

08/2023